

**Maîtrise d'œuvre partielle relative à la restauration de la continuité  
écologique au niveau du seuil de l'ancien moulin de Caranda à  
Cierges**

**COMPTE RENDU N°13**  
**Réunion de réception du chantier**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq amont et du Clignon
<b>Objet :</b>	Réunion de réception du chantier
<b>Lieu de réunion :</b>	Ancien Moulin de Caranda
<b>Date réunion :</b>	Lundi 7 février 2022 – 14H30

**Date de rédaction :** Lundi 14 février 2022

**Rédacteur :** Arnaud FLIPPE

**N/Réf. :** E190912/CR13

**Version :** 1

**Nombre de pages :** 6

**Liste des présents :**

<b>Prénom NOM</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Jonathan LARGET</b>	<i>Union des Syndicats</i>	<i>Responsable milieux aquatiques</i>
<b>Laetitia CAQUARD</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<i>Animatrice Milieux Aquatiques</i>
<b>Jean-François ALAVOINE</b>	<i>OFB</i>	
<b>Christian PETIT</b>	<i>Propriétaire de l'habitation</i>	
<b>Sylvain VERDOOLAEGHE</b>	<i>Exploitant agricole</i>	
<b>Michel GANDON</b>	<i>Propriétaire</i>	
<b>Gérard BETHGNIES</b>	<i>Commune de Cierges</i>	<i>Propriétaire</i>
<b>Dominique MASCITTI</b>	<i>Entreprise MASCITTI</i>	<i>Directeur</i>
<b>Arnaud FLIPPE</b>	<i>CE3E</i>	<i>MOE</i>

**Liste des excusés :**

<b>Prénom NOM</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Roger PIOT</b>	<i>Propriétaire de l'habitation</i>	
<b>Yves LEVEQUE</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<i>Président</i>

**I. Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est de réaliser les opérations préalables à la réception (OPR) des travaux suite à l'intervention de l'entreprise courant janvier pour la finition des aménagements et la remise en état du site.

## II. Contenu de la réunion

### Nouveau lit et plantations

L'entreprise a réalisé les plantations d'arbres et d'arbustes autour du nouveau lit selon le plan de plantation transmis par CE3E. Le nouveau lit a bien réagi lors de la crue fin décembre / début janvier. Le lit mineur agencé en blocs (section 1) a bien tenu et n'a pas été obstrué par des embâcles.

Une érosion est observée sur les berges en amont immédiat du nouveau lit. Cette dernière n'est pas préjudiciable et logique suite à l'abaissement de la ligne d'eau. Des blocs seront calés sur la pointe amont des enrochements afin d'éviter l'affouillement.



*Nouveau lit (section 1)*



*Érosion berge amont*

Sur la section 2 du nouveau lit, le lit engraisse ses intrados par dépôt de limons et sables. Les blocs sur les banquettes / intrados seront basculés dans le lit mineur pour diversifier les écoulements et offrir des micro-habitats.



*Dépôt en intrados amont pont aval*



*Blocs à basculer*

**Le nouveau lit est réceptionné sans réserve. La garantie de reprise des végétaux court sur une durée de 2 ans à partir de la réception des travaux pour les arbres/arbustes et après la plantation pour les héliophytes.**

Les derniers ajustements (placement de blocs) seront réalisés lors du retour de l'entreprise pour la plantation d'hélophytes.

## Ponts

Suite au séchage des tabliers des ponts, les passages temporaires busés ont été retirés et évacués. La bande de roulement en enrobée et le raccordement aux chemins existants ont été réalisés. Le pont amont a été équipé de plot rouge pour distinguer le cheminement tandis que le pont aval a été équipé de garde-corps.



*Vue du pont amont*



*Vue du pont aval*

**Les ponts sont réceptionnés sans réserve.**

## Patûres en aval de le l'ancienne zone d'érosion

Comme convenu lors de la réunion du 22/12/2021, un passage agricole traversant le bras de source a été réalisé. Monsieur VERDOOLAEGHE indique que le pont n'est pas satisfaisant en l'état car pas assez large et non stable. Monsieur MASCITTI indique toutes les buses restantes ont été positionnées.

Après discussion, il est décidé de réaliser le franchissement avec un unique passage busé pour élargir le franchissement. Une couche de roulement en pierres posées sur un géotextile bidim sera mise en œuvre. L'emplacement du passage est revu : Monsieur VERDOOLAEGHE demande à ce qu'il soit au droit de l'arbre têtard mort.



*Passage agricole réalisé*



*Emplacement demandé du passage agricole*

### **Remise en état**

L'entreprise a remis en état le site et a replié les installations de chantier. La remise en état est conforme et satisfaisante. Les terres, au droit des zones comblées, vont se ressuyer et les semis vont débourrer au printemps.

### **Crue de fin décembre 2021 / début janvier 2022**

Le Ru du Coupé a connu un coup d'eau fin décembre 2021 / début janvier 2022. Le bon fonctionnement du nouveau lit en crue a pu être observé. La capacité hydraulique plein-bord du nouveau lit était loin d'être atteinte.

Des débordements liés à l'embâclement du Ru du Coupé ont eu lieu en amont du nouveau lit. Ces eaux se sont dirigées vers le point bas de la vallée le long de la D809 faisant étendue d'eau. Les eaux s'écoulaient ensuite en surverse sur le chemin et rejoignaient le nouveau lit au droit de l'extrados en aval du pont aval.



*Pont amont en crue*



*Étendue d'eau et surverse sur le chemin*

L'entreprise a réalisé un merlon au droit de l'avaloir pour favoriser l'évacuation des eaux par ce point. Monsieur FLIPPE explique que l'Ourcq en niveau haut fait frein hydraulique au sein de la buse ce qui limite le débit transitant dedans. Ce phénomène a été observé lors du pic de crue puisque le débit ne pouvant s'évacuer par la buse au droit de la zone laissée à ciel ouvert passait en surverse sur le chemin. Cette nouvelle configuration permet cependant un ressuyage rapide de la zone dès lors que l'Ourcq retrouve un niveau d'eau plus bas. Monsieur VERDOOLAEGHE confirme que l'évacuation des eaux a été rapide après le coup d'eau.

Pour éviter l'érosion de la berge rive droite lors du ressuyage des eaux débordantes, l'entreprise a prolongé selon les prescriptions du MOE les enrochements jusqu'en crête de berge.



*Merlon au droit de l'avaloir*



*Enrochements jusqu'en crête de berge*

### **III. Suites à donner**

Le chantier est réceptionné sans réserve.

Quelques finitions / ajustements sont à réaliser :

- 1 : Modification du passage agricole sur l'ancien bars de décharge ;
- 2 : Placement de blocs en berges (amont immédiat nouveau lit) et basculement de blocs dans le lit mineur (section 2) ;
- 3 : Plantation d'hélophytes.

L'entreprise peut faire réaliser le plan de récolement par le géomètre et le constat d'huissier de justice après travaux après les ajustements 1 et 2. Les hélophytes seront quant à elles plantées au printemps prochain.

#### IV. Liste de diffusion

Prénom NOM	Organisme	Mail
<b>Jonathan LARGET</b>	<i>Union des Syndicats</i>	<a href="mailto:j.larget@griv.fr">j.larget@griv.fr</a>
<b>Wilfried KOUEVI</b>	<i>Union des Syndicats</i>	<a href="mailto:w.kouevi@griv.fr">w.kouevi@griv.fr</a>
<b>Laeticia CAQUARD</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<a href="mailto:sigbv-ourcq-amont@orange.fr">sigbv-ourcq-amont@orange.fr</a>
<b>Yves LEVEQUE</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<a href="mailto:y.leveque02@gmail.com">y.leveque02@gmail.com</a>
<b>Jacques BOYOT</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<a href="mailto:beatrice.boyot@gmail.com">beatrice.boyot@gmail.com</a>
<b>Gérard TROMBETTA</b>	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<a href="mailto:mairie.silly@orange.fr">mairie.silly@orange.fr</a>
<b>Étienne HAY</b>	CARCT	<a href="mailto:mairie@epaux-bezu.fr">mairie@epaux-bezu.fr</a>
<b>Wejdene HASNAOUI</b>	CARCT	<a href="mailto:wejdene.hasnaoui@carct.fr">wejdene.hasnaoui@carct.fr</a>
<b>Fabrice CAPY</b>	<i>Agence de l'eau Seine Normandie</i>	<a href="mailto:capy.fabrice@aesn.fr">capy.fabrice@aesn.fr</a>
<b>Maryse IVANOFF</b>	<i>Agence de l'eau Seine Normandie</i>	<a href="mailto:ivanoff.maryse@aesn.fr">ivanoff.maryse@aesn.fr</a>
<b>Anne SIRON</b>	FEDER	<a href="mailto:anne.siron@hautsdefrance.fr">anne.siron@hautsdefrance.fr</a>
<b>Jean-François ALA VOINE</b>	OFB	<a href="mailto:dr.hauts-de-france@ofb.gouv.fr">dr.hauts-de-france@ofb.gouv.fr</a>
<b>Anne-France LELIEVRE</b>	DDT02	<a href="mailto:anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr">anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr</a> <a href="mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr">ddt-env@aisne.gouv.fr</a>
<b>Martin DUNTZE</b>	<i>Fédération de pêche de l'Aisne</i>	<a href="mailto:mduntze@peche02.fr">mduntze@peche02.fr</a>
<b>Romain MARLOT</b>	<i>Fédération de pêche de l'Aisne</i>	<a href="mailto:rmarlot@peche02.fr">rmarlot@peche02.fr</a>
<b>David FIRMIN</b>	<i>CEN Hauts-de-France</i>	<a href="mailto:d.frimin@cen-hautsdefrance.org">d.frimin@cen-hautsdefrance.org</a>
<b>Jean-Marie BERECHÉ</b>	<i>Maire commune de Cierges</i>	<a href="mailto:mairiecierges02@orange.fr">mairiecierges02@orange.fr</a>
<b>Jérémy DUSSAUSOY</b>	<i>Exploitant agricole</i>	<a href="mailto:sandradussausoy@gmail.com">sandradussausoy@gmail.com</a>
<b>Roger PIOT</b>	<i>Propriétaire de l'habitation</i>	<a href="mailto:roger.piot@aliceadsl.fr">roger.piot@aliceadsl.fr</a>
<b>Christian PETIT</b>	<i>Propriétaire de l'habitation</i>	<a href="mailto:oursourcq@bbox.fr">oursourcq@bbox.fr</a>
<b>Sylvain VERDOOLAEGHE</b>	<i>Exploitant agricole</i>	<a href="mailto:sylvain.verdoolaeghe@orange.fr">sylvain.verdoolaeghe@orange.fr</a>
<b>Claire ALATEINTE</b>	<i>Chambre d'agriculture de l'Aisne</i>	<a href="mailto:claire.alateinte@ma02.org">claire.alateinte@ma02.org</a>
<b>Michel GANDON</b>	<i>Propriétaire</i>	<a href="mailto:gandonmichel02@gmail.com">gandonmichel02@gmail.com</a>
<b>Manuel MARQUES</b>	MASCITTI	<a href="mailto:sa.mascitti@wanadoo.fr">sa.mascitti@wanadoo.fr</a>
<b>Christian COZILIS</b>	CE3E	<a href="mailto:christian.cozilis@ce3e.fr">christian.cozilis@ce3e.fr</a>
<b>Arnaud FLIPPE</b>	CE3E	<a href="mailto:arnaud.flippe@ce3e.fr">arnaud.flippe@ce3e.fr</a>